

Délibération CA – 20260310-07

Reims, le 12 mars 2026

**DELIBERATION**  
**Relative à l'approbation du bilan d'utilisation de la CVEC 2025**

Vu le code de l'éducation nationale,  
Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires,  
Vu le décret 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L 841-5 du Code de l'éducation,  
Vu le décret 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus

**Point de l'ordre du jour :**

Approbation du bilan d'utilisation de la CVEC 2025

**Vu le rapport exposé en séance**

**Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

**article unique**

Le Conseil d'administration du Crous de Reims approuve le bilan d'utilisation de la CVEC 2025

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27  
Quorum : 10  
Membres participant à la délibération : 17  
Procurations : 7  
Abstentions : 0  
Pour : 24  
Contre : 0

Le Président du Conseil d'administration  
Recteur délégué à l'Enseignement  
Supérieur la Recherche et l'Innovation de  
la région académique Grand Est

Claudio GALDERISI

